



1 Square Jacques Chirac
87031 LIMOGES Cedex

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Commerces ambulants alimentaires type food-truck **Coupe du monde Football 2026** **RETRANSMISSIONS DES RENCONTRES DE L'EQUIPE DE FRANCE** **PHASES FINALES - BEAUBLANC**

ORGANISATEUR – MANIFESTATIONS

Manifestations : retransmission de la demi-finale et de la finale à Beaublanc, **uniquement** si l'équipe de France est qualifiée

Lieu de l'évènement : **Esplanade Chaminade - Parc des sports 23 bd de Beaublanc**

Dates : Demi-finale, mardi 14 juillet 2026 à 21h00

Finale, dimanche 19 juillet 2026 à 21h00

Ouverture public : 19h à 00h30

Public attendu : 4 500 personnes (jauge max.)

ACTIVITE RECHERCHEE

3 food-trucks avec spécialités différentes, en service rapide : produits variés

Pas de vente de boissons (ni soft, ni alcool)

LES BESOINS

- Rapidité du service
- Tarifs accessibles
- Les boissons ne seront pas autorisées à la vente
- Démarche éco-responsable (limiter les déchets, utiliser des consommables recyclés et/ou recyclables et non contondants)
- Privilégier les circuits courts et l'utilisation de produits de saison
- Une formule complète pour les organisateurs devra comprendre : 1 plat, 1 dessert, une boisson et des couverts.

Le ticket d'une valeur de 18 € (maximum) sera à remettre à la Direction des sports pour l'édition d'un bon de commande, le dépôt de la facture se fera sur Chorus Pro.

Estimation de 20 repas à facturer à l'organisateur.

CONDITIONS D'OCCUPATION

- Horaires de présence obligatoire de 18h30, jusqu'au départ complet du public
- Installation autorisée de 17h30 à 18h30 – Accès au parc par la rue de Coubertin

- Raccordement électrique possible
- Les véhicules tracteurs ne seront pas admis à stationner sur le site.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Fortes chaleurs : sur décision municipale ou préfectorale
- Dispositions vents violents et orages :

Vents violents : annulation de l'événement dès lors que la vitesse du vent dépasse les limites acceptables de résistance de l'écran en exploitation (aux alentours de 65km/h)

Orages : L'événement pourra être arrêté en concertation avec les pouvoirs publics dès que les orages se trouveront trop près du site (avec reprise de la retransmission ou pas, selon le cas de figure)

DROITS DE PLACE ET REDEVANCE

La redevance d'occupation commerciale du domaine public sera calculée en application de la grille tarifaire 2026, soit 11,50€/ml/jour et 11€/forfait/jour pour le branchement électrique.

La redevance sera à régler par virement bancaire :

IBAN FR76 1007 1870 0000 0020 0030 295,

titulaire du compte : HALLES, TERRASSES ET AMBULANT REGIE DE RECETTES.

Sauf motif impérieux justifiant l'absence du commerçant, la redevance est due sur la totalité de la période mentionnée dans l'arrêté notifié.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Transmettre votre candidature, obligatoirement avec les documents suivants :

- une lettre de motivation ;
- extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- attestation d'assurance du véhicule aménagé à jour ;
- besoin en branchement électrique (puissance) ;
- descriptif du stand (photo, dimension) ;
- descriptif complet de la proposition de carte et des formules.

CRITERES DE SELECTION

La Ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détaillé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition. Ces dernières seront jugées à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité ;
- Qualité des prestations proposées ;
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

DROIT A L'IMAGE

☐ J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...)

pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

La date limite de candidature est fixée le 10 juillet 2026 à 12h00.

La candidature doit être déposée exclusivement par voie numérique sur commerce@limoges.fr.

Renseignements complémentaires - Direction des Sports :

M. Vincent BURBAUD 05.55.38.50.51 au 06.46.88.63.96

M. Etienne GALPIN 05.55.38.50.57 ou 06.76.87.48.91

Plan d'installation : plan prévisionnel ci-joint



Protection des données :

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement **général sur la protection des données** (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. **Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations** seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite.

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).